

Règlement Intérieur de l'association Swing Spirit



www.swingspirit.fr

Dernière édition le mardi 14 septembre 2010

Ce présent règlement, comme prévu par l'article 3.7 des statuts de l'association, met en place les différentes règles de la vie associative au sein de Swing Spirit.

Toute personne voulant adhérer à l'association devra préalablement accepter ce règlement et s'engager à le respecter.

Le manquement au respect du présent règlement entrainera un avertissement. Toute récidive pourra entraîner la radiation du membre pour faute grave (article 2.4 des statuts de l'association), radiation entraînant le non remboursement de la cotisation et des paiements encaissés.

1. Cadre des activités

- Les adhérents s'engagent à respecter l'**état et la propreté des lieux** dans lesquels ils sont accueillis. Toute détérioration, du fait d'un adhérent ou non, devra être immédiatement signalée.
- La Pépinière regroupe de nombreuses activités. Il est demandé aux adhérents de ne pas gêner leur bon déroulement.

2. Sécurité

- L'utilisation de talons fins, ou de plus de 4 cm, est interdite pour les femmes, pour des raisons de sécurité.
- L'utilisation de chaussures ouvertes, nu pieds ou autres chaussures maintenant et protégeant très peu le pied peut être interdite pour des raisons de sécurité, ou ne saurait dans le cas de blessure induire la faute des professeurs.
- Tout participant doit être sûr de ne pas présenter de contre-indications à la pratique de la danse, et doit en cas de doutes consulter son médecin traitant. Les professeurs peuvent demander à voir une autorisation médicale.

3. Bienséance et respect d'autrui

- Tous les adhérents s'engagent à participer aux activités dans le respect des autres adhérents ainsi qu'à observer les règles de bienséance.
- Le respect des professeurs en tant que tels est demandé.

4. Paiements, séances d'essai, inscriptions aux activités, maintien des cours, remboursements, tarifs réduits, présence aux cours, planning...

- Le **remboursement des cours** dont le paiement est encaissé n'est envisageable que dans certains cas précis, avec pièce justificative à l'appui (hospitalisation prolongé, déménagement éloigné, handicap, contre-indication médicale). Le remboursement se fera au prorata des séances utilisées (cours ou ateliers). Il n'y aura pas de remboursement si plus de la moitié de la session de cours a été effectuée.
- Le **maintien des activités**, cours réguliers ou activités spécifiques, n'est pas assuré en dessous de 10 participants payants, mais peut l'être éventuellement en dessous de 10 participants réels (cas par cas).

- Une **inscription** n'est comptabilisée comme effective qu'avec une fiche d'inscription (s'il y a lieu) complète, avec un paiement déjà versé.
- Dans le cas des **ateliers**, il est conseillé de s'inscrire par avance, par mail ou sur liste présente lors des autres activités. Le paiement est demandé pour que l'inscription soit effective. La désinscription moins de 48h avant un atelier ne peut induire un remboursement de l'activité, qui reste maintenue ainsi même en dessous de 10 participants réels.
- Le **paiement** est à libeller à « **Association Swing Spirit** », (**150 boulevard de la paix, 64000 Pau**) dans le cas de chèques. Le paiement par espèces est accepté. L'encaissement des paiements des activités régulières se fait à mi trimestre (passé le 6ème cours), l'encaissement des activités spécifiques se fait à la fin du trimestre.
- Une **séance d'essai** est offerte pour les cours collectifs. Les autres activités (cours particuliers et ateliers) ne disposent pas de séance d'essai.
- **L'arrivée dans un cours régulier collectif déjà bien entamé** (au-delà de trois séances) peut être refusé, ou peut s'accompagner d'une séance de remise à niveau nécessaire pour les novices, par le biais d'un ou plusieurs cours particuliers. Dans tous les cas, l'approbation des professeurs est nécessaire pour intégrer un cours déjà commencé.
- **La cotisation** est obligatoire pour les cours réguliers, les activités spécifiques, pour les ateliers au-delà d'une séance et les stages. Elle est facultative pour les cours particuliers.
- Le **tarif réduit s'applique** pour : les mineurs, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les couples (mariés ou non, de sexe différents ou non, il importe qu'il s'agisse d'un rôle de cavalier et d'un rôle de cavalière, pour le même cours, même niveau, même horaire, même trimestre), adhérents Danse à Deux.
- **Les cours de Swing Spirit, sauf mention contraire, jours fériés, fêtes nationales fermant les locaux, ont lieu sans interruption, vacances comprises.** L'inscription à un cours régulier vous inscrit pendant ces périodes également. La non assiduité aux cours quelles que soient les périodes ne saurait être une raison de remboursement tout ou partie d'un forfait dans le cas où le niveau ne serait plus possible à suivre par l'adhérent non assidu. Un sondage oral effectué avant les périodes de vacances scolaire etc, permet de définir si le programme doit être adapté ou non à un nombre réduit de participants ; l'absence à ce sondage ou le refus de la décision collective annule toute possibilité de réclamation quant au niveau à suivre au-delà de cette période spécifique.
- Le **planning de l'association** est défini, envoyé aux membres par mailinglist, mis en ligne au début de chaque trimestre, et est mis à disposition en consultation lors des activités. Toute modification est signalée (voir 5.).

5. Diffusions des informations

- **La publicité de l'association via des moyens de diffusion de masse (publication internet, flying, affichage) sans l'accord et l'encadrement de l'association est interdite.**
- Les coordonnées des membres et autres informations personnelles ne sont utilisées qu'aux fins associatives de Swing Spirit.
- Des photos et vidéos peuvent éventuellement être faites lors des diverses activités de Swing Spirit, et susceptibles d'être diffusées aux fins associatives de Swing Spirit (album souvenir du site internet notamment). En cas de refus de figurer sur ce type de documents, une mention écrite doit être donnée aux intervenants de l'association.
- L'association met à jour ses informations sur internet le plus régulièrement possible. Vous serez par le biais d'internet (site et mailing list) prévenus aussitôt en cas de suspension d'une séance ou autre annulation. Veillez donc à nous communiquer des informations exactes.

Swing Spirit, Pour la promotion de la culture Swing Jazz Blues au travers de la danse.

150 Boulevard de la paix, Pau 64000.

06 88 64 37 46

www.swingspirit.fr

contact@swingspirit.fr